

28 mars 2014

**Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Duillier  
du 27 mars 2014 à 20h00**

Présidence : Willy Jaques, Président

Le Président ouvre le 10ème conseil de la législature. Il salue l'Assemblée et la Municipalité ainsi qu'une délégation de la commune de Prangins.

44 conseillers : 42 conseillers sont présents dont Elisabeth Mertens qui a annoncé qu'elle arrivera avec 20 minutes de retard, 2 conseillers sont excusés et aucun absent.

Excusés : Chambaz Olivier, Métroz Nathalie.

Absents : aucun

L'assermentation d'un nouveau conseiller est reportée au prochain conseil, les 2 viennent en suite ayant renoncé pour des motifs personnels à rejoindre le conseil communal. Nous assermentons une prochaine conseillère lors du conseil de juin.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Depuis notre dernier conseil, nous avons à déplorer le décès de notre doyenne Clara Frei,

L'assemblée observe en sa mémoire une minute de silence.

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013;
2. Communication(s) de la Municipalité;
3. **Préavis No 001/14** –demande d'un crédit de Fr. 2'242'000.— destiné à financer la construction d'une déchetterie intercommunale au lieu-dit « en Messerin » sur la parcelle No 169, propriété de la Commune de Prangins;
4. **Préavis No 002/14** – Demande d'un crédit de Fr. 37'800.— destiné à financer la modification du trottoir et la création d'une grille à l'entrée de la zone industrielle sur la route de Trélex pour limiter le risque d'inondation;
5. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013.**

La Municipalité demande quelques corrections afin de clarifier certains points. :

En page 5, point 3, il faut remplacer cantonal par fédéral

il faut également rajouter : des carrottages plus profonds auraient fortement augmenté le coût des investigations, ce qui n'aurait pas vraiment amené de valeur ajoutée au projet si ce n'est que de renchérir considérablement les coûts d'étude.

Concernant l'intervention de C. Vanat, un document est joint en annexe au procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013 est accepté à l'unanimité.

## 2. Communications de la Municipalité

### ➤ Jacques Mugnier, Syndic

#### **Assainissement du bruit routier**

Ce dossier a été retiré suite aux remarques. Le préavis sera présenté en tenant compte des remarques et en présentant une étude approfondie sur les revêtements et sur les différentes variantes de conception des ralentisseurs.

#### **Modification du plan général d'affectation – plan de zones communal.**

Lors de la consultation par les services de l'Etat, une intervention du service de la faune et de la flore a nécessité une nouvelle modification qui sera déposée à l'enquête. Un nouveau préavis vous sera présenté.

#### **Règlement du conseil**

Le groupe de travail a terminé ses travaux et le projet de règlement a été transmis au canton. Il sera ensuite soumis à l'approbation du conseil.

#### **Administration communale**

A la clôture du conseil, une visite des locaux de la nouvelle administration est prévue, suivie du verre de l'amitié.

### ➤ Christophe Challandes

#### **Déchetterie intercommunale**

Ce soir est présenté le préavis pour un crédit pour la réalisation de cette déchetterie. Ultérieurement, une demande de crédit pour l'acquisition de l'équipement sera déposée et ensuite une autre pour l'organisation et le fonctionnement de la déchetterie.

#### **Administration communale**

Le déménagement a eu lieu le 15 février et la Municipalité a eu sa première séance le lundi 17 février. Les comptes ne sont pas encore bouclés. Le prix du m<sup>3</sup> est de 870 F, malgré les surcoûts pour le désamiantage.

Le coût final devrait se monter à un montant inférieur de 80'000 F par rapport au crédit voté.

#### **Déchets**

L'année 2013 étant terminée, on constate que le volume des ordures ménages a baissé de 46% par rapport à l'année 2012. Il s'agit d'une baisse significative.

### ➤ Claude Bosson

#### **Chemin du Molard**

Les travaux sont quasiment terminés et il reste la couche de finition direction Lausanne qui sera posée prochainement.

Comme prévu, les services industriels ont posé sur toute la longueur une conduite d'alimentation en gaz. Les riverains auront loisir de se connecter si besoin par la suite.

### **Conduite des sources**

Comme annoncé lors du dernier conseil, notre eau au robinet provient, pour l'instant, uniquement des sources de Coinsins. Le projet pour la nouvelle conduite avance à grand pas et nous avons comme objectif de vous présenter un préavis au mois de juin. Nous avons pris un peu de retard vu que nous étudions deux variantes. La commission ad hoc sera très prochainement conviée pour une présentation détaillée de la situation et de la problématique actuelle.

### ➤ **Claudine Vanat Gachet**

#### **Résidence Plein Sud SA à Begnins**

Les 28 appartements sont terminés et une journée « portes ouvertes » a eu lieu samedi dernier. 26 appartements ont trouvé preneur parmi les aînés de notre région. Les premiers locataires sont arrivés il y a 15 jours environ. Il ne reste que plus que 2 appartements, un 1,5 pièce et un 2,5 pièces. La réussite de ce projet régional nous démontre que ce type de résidence répond à une réelle demande de notre population vieillissante.

#### **CAPS**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars, la CAPS s'est installée dans ses nouveaux locaux. Peu d'aménagements ont dû être faits. Un rafraîchissement des murs est prévu durant l'été. Une autorisation nous a été délivrée par la SPJ pour accueillir 48 enfants jusqu'en 2017, autorisation renouvelable. D'autre part, notre stagiaire va pouvoir commencer son apprentissage à la CAPS au mois d'août.

#### **AISE**

Lors du dernier conseil intercommunal de l'Aise, les conseillers ont accepté de mettre à la convention :

6 classes supplémentaires à Le Vaud ainsi qu'une à Saint-Georges, classes qui doivent être construites sous réserve de l'acceptation de leurs conseils communaux. Ces classes devraient être terminées pour la rentrée scolaire 2015/2016.

Les conseillers ont également accepté de mettre à la convention pour la rentrée d'août 2014 :

1 classe supplémentaire à Coinsins, classe déjà occupée pour la couture ainsi qu'une classe supplémentaire à Begnins, dans la nouvelle école (anciennement maison jaune). Ce bâtiment composé de 8 salles de classes et d'un rez-de-chaussée dévolu à la cantine, sera utilisé à partir de la rentrée d'août prochain.

Dès lors, les éléments modulaires vont enfin pouvoir quitter Begnins pour être implantés, si besoin, dans d'autres écoles.

#### **Ecole de Duillier**

Suite à une demande de votre part lors de notre dernier conseil, j'ai pris contact avec les maîtresses pour savoir si des mesures particulières devaient être prises pour sécuriser le préau. Ces dernières m'ont confirmé que 2 enseignantes se trouvent toujours côté route de la cour pendant la récréation et que les enfants ont l'interdiction de quitter le périmètre délimité de la cour, ce qu'ils respectent.

Néanmoins, une barrière mobile devrait être installée en plus des bacs à plantes, sur la partie manquante du mur à la rue du Château.

Et pour terminer, comme je vous l'avais signé lors d'un précédent conseil, nous allons organiser une fête pour les 3 maîtresses qui partent à la retraite cet été. Elle sera organisée le mercredi 2 juillet en fin de journée. Afin de garantir la pleine réussite de cette soirée, un tout ménage sera prochainement envoyé pour solliciter l'aide des habitants. D'avance un grand merci.

➤ **Michel Peytregnet**

Nous avons emprunté 3 millions sur 20 ans avec un taux d'intérêt de 3% auprès des rentes genevoises. Un autre montant de 2 millions sur 10 ans a été emprunté auprès de la SUVA.

**3. Préavis No 001/14 – demande d'un crédit de Fr. 2'242'000.— destiné à financer la construction d'une déchetterie intercommunale au lieu-dit « en Messerin » sur la parcelle No 169, propriété de la Commune de Prangins;**

En préambule, un diaporama est présenté sur la déchetterie de Cheseaux-sur-Lausanne sur laquelle notre projet est basé avec les explications ad hoc.

Vu le préavis municipal ;

Ouï le rapport de la commission ad hoc;

Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances;

S. Linder : Le seul souci est de devoir voter sur un sujet pour lequel nous n'avons pas toutes les données en main. Il aurait été bien d'avoir eu une notion de l'équipement qui sera installé et des coûts qui vont en découler.

C. Challandes : il est vrai qu'on aurait pu présenter la globalité du projet, mais c'est un énorme travail et les points sont pris par étape. La première pierre à l'édifice est ce préavis.

S. Linder : est-ce qu'il n'y aura pas eu moyen d'avoir un exemple pour le montant, soit le x% du montant pour les différentes rubriques.

C. Challandes : les gros montants, ce sont les contenants, soit ils sont acquis par les communes ou mis à disposition par les transporteurs. Comme le travail est conséquent, si le préavis est refusé, il aurait été réalisé pour rien, raison pour laquelle le préavis vise uniquement la construction de la déchetterie dans un premier temps.

Le syndic : Tous les autres investissements feront également l'objet d'un préavis soumis au conseil communal.

R. Schwaerzel : Le ramassage des déchets est maintenu. Est-ce qu'il n'aurait pas fallu prévoir de collecter les déchets sur un lieu uniquement. Pourquoi maintient-on un camion pour la collecte des déchets ménagers ?

Le syndic : la remarque est pertinente. Tout le monde n'aura pas envie d'amener ses déchets ménagers à la déchetterie. Le système est évolutif et pourquoi ne pas prévoir à moyen ou long terme une collecte au même endroit.

Le syndic : dans ce dossier, il ne faut pas négliger les 10% du coût pris en charge par le canton, ce qui nous oblige à déposer le projet avant la fin de l'année 2014. Par ailleurs, l'intercommunalité est également une contrainte dont il faut tenir compte.

M. Coletta : il faudrait déposer prochainement le préavis sur l'équipement. Merci à la Municipalité pour un projet bien conçu qui permettra de mettre un point final à l'épisode de la déchetterie provisoire.

A. Stäubli : pour quelles raisons devons-nous voter sur l'ensemble des coûts et pas seulement pour la partie due par la commune de Duillier ? Par ailleurs, une haie de 2 à 3 mètres est prévue dans le virage alors que les véhicules sortiront de la déchetterie après le virage, ce qui est surprenant du point de vue de la sécurité.

C. Challandes : la règle cantonale veut qu'il y ait une haie. On a entendu que des services de l'Etat ont imposé certaines plantations. Toutefois, le service des routes devra donner son accord pour éviter une sortie dangereuse.

P. Berger : pourquoi le verre sera trié par couleur alors que la verrerie de St-Prex ne les trie plus ?

C. Challandes : le marché des déchets est évolutif. Le verre est trié, car il est actuellement racheté plus cher trié que non trié.

P. Berger : un surcoût pour des bordures en granit plutôt qu'en béton serait profitable pour le long terme.

C. Challandes : La Municipalité a pris bonne note et en tiendra compte.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

#### **4. Préavis No 002/14 – Demande d'un crédit de Fr. 37'800.— destiné à financer la modification du trottoir et la création d'une grille à l'entrée de la zone industrielle sur la route de Trélex pour limiter le risque d'inondation;**

Vu le préavis municipal ;

Ouï le rapport de la commission de l'urbanisme;

Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances;

C. Bosson : La Municipalité a compris le rapport de la commission de l'urbanisme. On a étudié la pose d'une grille uniquement, mais on a privilégié l'efficacité à long terme. Ce qui est intéressant, ce n'est pas seulement de mettre une grille, mais également de veiller à ce que l'eau reste sur la chaussée. Si on montait uniquement les pavés, vu le trafic des poids lourds sur cette chaussée, il aurait fallu y refaire fréquemment.

C. Chambordon : pourquoi l'entreprise ne participe-t-elle pas à la prise en charge des travaux ?

C. Bosson : on est sur le domaine public et on doit avoir un domaine public qui résiste aux intempéries.

J.-C. Frei : on a déjà payé la construction d'un trottoir. Les grilles sont toutes bouchées et les passages des poids-lourds et des cars sont très fréquents. Pourquoi la commune doit-elle payer pour des dégâts qui sont causés par les camions et les cars ? Je préavise négativement ce financement.

Le syndic : l'impôt sert en partie pour l'entretien des routes. Le trottoir est sur le domaine public, domaine utilisé par des entreprises qui paient des impôts. La commune a une zone artisanale qui est sur un bas fond et des collecteurs sur une faible pente. L'idée est de créer une zone tampon pour améliorer la situation sans devoir refaire le collecteur, ce qui sera beaucoup plus cher. Ce préavis correspond à la vision la plus pérenne possible.

J. Marsens : il existe une usure normale et l'une qui l'est moins. Quelle est la durée de vie d'une route ? Est-ce logique qu'après 10 ans, cela soit déjà aussi usé ?

Le syndic : du point de vue des assurances, le problème n'est pas le trottoir qui est en ordre. Il faut cependant lui donner de la pente. Il faudra aussi le refaire, car il est mis fortement à contribution par les passages des véhicules lourds. On profite de le faire maintenant en même temps que la création de la grille plutôt que de devoir le refaire dans quelques années.

C. Chambordon : est-ce qu'on est sûr que les entreprises ont un équipement suffisant pour prendre en charge l'eau qui se déverse lors des orages ?

C. Bosson : même en cas d'orages non conséquents, il existe un problème avec le collecteur qui est beaucoup trop faible. Le projet est peut-être surdimensionné, mais il est prévu pour les 15 prochaines années.

J. Riquez : tant qu'on aura un problème de pente, il semble qu'il y aura toujours des problèmes. L'ensemble de la situation doit être revu.

C. Bosson : tout sera réhaussé et le bitume devra descendre gentiment pour ne pas faire un dos d'âne.

F. Blanchoud : Le coût exagéré correspond à la correction d'une erreur de conception. Pourquoi ne pas avoir mis une grille dès le départ ?

J.-C. Frei : l'analyse mérite de revenir en arrière. Le montant payé est conséquent. Le tapis est fissuré du côté de l'eau. Vu ce qu'on a payé il y a 10 ans, ne peut-on pas interroger les architectes et les ingénieurs qui ont conçu le projet et leur demander un dédommagement ?

C. Bosson : la garantie pour ce type de travaux est de 2 ans, éventuellement 5 ans, voire 10 ans en cas de défaut caché. Vu le temps écoulé, il n'est pas possible d'invoquer ceci. Si le projet présenté ne comportait pas l'ensemble, il aurait coûté la moitié du prix et restait de la compétence municipale. La Municipalité a voulu présenter un projet complet afin de résoudre à long terme cette problématique. Si on avait fait juste dès la première fois, il n'aurait pas été nécessaire de déposer ce préavis.

Le préavis est accepté par 24 oui, 13 non et 2 abstentions.

## **5. Divers et propositions individuelles**

H. Baudet : est-ce que le projet en bas de la Rigolette avance ?

C. Bosson : Il avance. Le projet des conduites est prioritaire, mais c'est le prochain projet pour 2015.

J.-C. Frei : je voulais remercier les citoyens de Duillier qui ont soutenu notre famille lors du décès de notre maman et plus particulièrement les paysannes vaudoises et ceux qui ont fait le service de police le jour de l'enterrement.

J.-C. Frei : je demande à la Municipalité de respecter les murs de l'ancien bureau et de les garder dans les couleurs actuelles.

Le syndic : précise qu'il va veiller à préserver l'investissement des gens dans le village. Il remercie le conseil pour avoir donné son aval à la première étape de la création de la déchetterie intercommunale.

Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h26.

Le Président  
Willy JAQUES

La secrétaire  
Brigitte PEREZ